

Rapport d'étape sur la Charte Sociale

Juillet 2011

Résumé Exécutif

Le présent travail sur la Charte Sociale est d'abord un rapport d'étape, qui correspond à une phase de cadrage méthodologique. Tout en prenant appui sur les grandes avancées et les innovations majeures apportées par la Constitution de 2011, en s'inspirant des « nœuds du futur » préconisés par le rapport du Cinquantenaire et en s'inscrivant dans le cadre des Déclarations et Conventions Internationales, la Charte Sociale entend traduire les droits fondamentaux et les devoirs devant constituer le socle commun pour toutes les composantes et forces vives de la Nation Marocaine en objectifs et plans d'action. Ce rapport d'étape propose, également, des principes directeurs qui doivent guider l'élaboration et la mise en œuvre de cette Charte.

L'objectif ultime de cette Charte étant de contribuer à créer les conditions d'une croissance économique forte et d'une cohésion sociale renforcée au service d'un développement humain durable de notre pays.

Partant de cet objectif, ce rapport d'étape expose les principales composantes autour desquelles pourrait s'articuler la Charte sociale : 1) la santé et le bien-être social, 2) le savoir, la formation et le développement culturel, 3) l'inclusion, la cohésion sociale et la solidarité, 4) la croissance économique et le dialogue social, 5) le développement durable et la protection de l'environnement, et 6) la gouvernance et la démocratie sociale.

L'analyse de ces composantes permettra d'élaborer des chartes thématiques appelées à expliciter le contenu des Droits fondamentaux leur correspondant, les mesures permettant d'assurer l'effectivité de ces droits et les mécanismes de mise en œuvre et de suivi. Chacune de ces thématiques serait l'occasion de traiter des sujets spécifiques qui ont un caractère d'urgence et qui aujourd'hui font l'objet de débats et de positions différentes des acteurs. L'objectif est de favoriser le dialogue entre les principaux acteurs concernés par ces thématiques et ce en vue de réunir les conditions de convergences pouvant se traduire en Grands Contrats Sociaux. Ces Grands Contrats peuvent prendre la forme de loi-cadre, de conventions collectives, de partenariats innovants, ou de Déclaration Générale.

La Charte Sociale implique une forte mobilisation de tous les acteurs et forces vives du pays en vue d'une appropriation collective de ses principes et des composantes. Cette mobilisation nécessite une stratégie de communication multiforme, appropriée et territorialisée.

De même, qu'elle appelle la mise en place de mécanismes institutionnels de suivi de sa mise en œuvre et de sa révision par une instance multipartite adhoc indépendante regroupant toutes les composantes de la société marocaine concernées.

Les missions et l'approche du Conseil Economique et Social fondées sur l'écoute et le rapprochement des points de vue, et caractérisées par l'indépendance de ses membres et la diversité des catégories qui le composent lui confèrent une certaine légitimité pour contribuer à faciliter ces convergences.

L'examen de ce rapport d'étape de cadrage par l'Assemblée Générale du Conseil et les orientations qui en découleront, ainsi que les commentaires et les enrichissements dont il pourrait bénéficier à l'occasion des nouvelles auditions permettraient d'arrêter la vision et l'approche du Conseil Economique et Social qui seront présentées dans le rapport final.